

**C A B I N E T**

.....  
**PANT**

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN CABINET EN CHARGE DU CONTROLE ET DE LA SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE RESEAUX EN  
FIBRES OPTIQUES**

Crédit : IDA-7677-TG

Crédit : IDA-7678-TG

**AMI N° 009/2025/MENTD/CAB/PRMP/PANT  
TG-PANT- 490529-CS-QCBS**

1. Le Gouvernement de la République Togolaise représenté par le Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale (MENTD) a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet d'accélération numérique du Togo (PANT) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un consultant (cabinet) en charge du contrôle et de la surveillance des travaux de construction des infrastructures de réseaux en fibres optiques.
2. Le Consultant aura pour mission d'assurer le contrôle et la supervision de la réalisation des travaux de construction des réseaux de collecte et de distribution, la mise en service des équipements actifs (les switches, routeurs, etc.) ainsi que l'ensemble des travaux réalisés dans les 5 zones géographiques, pour le compte du MENTD, Maître d'ouvrage, à travers l'Unité de gestion de projet (UGP), Maître d'ouvrage délégué, dès l'ordre de service de démarrage jusqu'à la réception définitive des travaux.  
Pour chaque zone, le consultant est tenu d'assurer le suivi et le contrôle des travaux y relatifs, en veillant scrupuleusement au respect, par les différentes entreprises, des dispositions du PGES Chantier, du PPSPS, du PPGED et du PAES, tels que validés par le Maître d'Ouvrage (MO).

Le cabinet ou bureau de contrôle sélectionné entreprendra les tâches suivantes (non exhaustives) :

**Avant le démarrage des chantiers**

- Faire la revue technique de l'étude d'Avant-Projet Détaillé ;
- Vérifier les documents des marchés et déceler les omissions et/ou erreurs, et/ou incohérences qui peuvent influencer le déroulement des travaux et affecter la qualité des travaux et proposer, en conséquence, au maître d'ouvrage délégué, les dispositions et mesures qui peuvent être envisagées pour remédier à ces lacunes en temps utile ;
- Participer à la remise du site à l'entreprise ;
- Valider des projets d'exécution ;
- Exiger de l'entreprise la campagne d'information et de sensibilisations des riverains le VIH/SIDA et VBG ;

- Préparer les courriers de mobilisation à l'attention de l'entreprise (plannings d'exécution, d'approvisionnement, de mobilisation du personnel d'encadrement, d'exécution et du matériel, etc.) ;
- Vérifier et approuver les plans d'installation des chantiers et que l'entreprise a mis en place tous les moyens logistiques et le personnel, conformément à sa soumission ;
- Vérifier les conditions de travail : moyens, méthode, fournitures des échantillons de matériaux et d'équipements à utiliser, les mesures d'hygiène et de sécurité sur le chantier ;
- Vérifier les autorisations préalables aux travaux ;
- Analyser et approuver les Plans de Gestion Environnementale et Sociale de chantier (PGES-chantier), Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), Plan Particulier de Gestion et d'Élimination et des Déchets (PPGED) et Plan Assurance Environnement (PAE) et ;
- Superviser la signature du code de bonne conduite du personnel de l'entreprise.

### **En cours de chantier**

Le périmètre de cette assistance pendant l'exécution consistera en :

- La vérification de la qualité, de la conformité et de la quantité des matériaux, équipements d'environnements, équipements actifs, livrés dans le cadre de la composante 1 du projet selon les clauses du DAO et fournir un rapport ;
- Contrôle efficace de façon permanente des travaux de génie civil pour la fibre optique et pour l'aménagement des sites pour l'installation des groupes électrogènes (GE), des systèmes d'énergie solaire, *Automatic Voltage Regulator* (AVR) et abris/locaux télécoms modulaires (Shelter) ;
- Contrôle des équipements actifs Telecom ;
- Faire le suivi des installations, des tests et mise en service des équipements actifs ;
- Vérifier les dosages de béton recommandés pour les enrobées, de tous les parcours de la fibre ;
- Vérifier les dosages de béton recommandés pour les socles des GE, des systèmes d'énergie solaire, AVR, Shelter ;
- Vérifier l'état des GE, AVR et Shelter qui seront livrés dans le cadre du projet ;
- Vérifier le respect des recommandations de ferrallages et d'armatures pour les différents travaux ;
- Participer aux différents tests des matériaux livrés ;
- Vérifier le respect des poses de conduits et du tirage du câble fibre optique ;
- Participer aux réceptions de conformité des ouvrages ;
- Vérifier la provenance et l'agrément des matériaux utilisés dans le cadre de ce projet ;
- Faire un suivi actif dans le raccordement de fibres optiques et surtout de leur mise en service ;
- Participer activement aux tests de fonctionnement de tous les équipements de la composante 1 ;
- Participer activement à la normalisation/résolution de tout éventuel conflit sur les chantiers ;
- Informer par tous les moyens disponibles (Par téléphone, SMS, Courriel, ...) et à temps, le maître d'ouvrage, d'une éventuelle non-conformité des Maîtres d'œuvre gagnant des lots de l'Appel d'Offre ;
- La validation des sous-traitants sélectionnés par les Maîtres d'œuvre gagnant des lots de l'Appel d'Offre ;
- Fournir des rapports, des contre expertises, des conseils, et participer activement à toutes les recettes sur la durée du projet, etc. ;
- Organiser une réunion hebdomadaire de chantier et en établir un procès-verbal comprenant entre autres sujets : (i) la situation d'exécution des travaux, (ii) les anomalies constatées et les mesures correctives recommandées, (iii) les difficultés rencontrées, (iv) les propositions pour leur résolution et toute mesure nécessaire permettant d'assurer l'efficacité de la poursuite des travaux.

Ces procès-verbaux devront être communiqués au maître d'ouvrage délégué et devront obligatoirement être inclus dans le rapport mensuel ;

- Fournir un rapport mensuel sur l'ensemble de ses activités de supervision ;
- Fournir mensuellement un rapport distinct de suivi environnemental et social ;
- Fournir les rapports spéciaux et ad hoc couvrant les points spéciaux dus à des événements imprévus ;
- Fournir au bout de 48 heures un rapport circonstancié de tout événement majeur (cas d'accident ou incident, manifestation de la population, etc.) survenu sur le chantier ; lorsqu'il s'agit d'un accident mortel le rapport doit parvenir à la Banque mondiale via l'UGP au bout de 24 heures ;
- Maintenir les coûts des travaux dans les enveloppes prévues et veiller au respect des délais d'exécution ;
- Tenir à jour la situation financière des travaux (avances, cautions, et garanties diverses, pénalités, intérêts moratoires etc.) ;
- Vérifier que les entrepreneurs disposent des contrats d'assurances nécessaires en conformité avec la réglementation nationale et qu'ils appliquent la réglementation nationale en matière d'hygiène et de sécurité sur les sites de travail ;
- Vérifier que les entrepreneurs disposent en permanence au sein de son équipe d'un expert en Hygiène sécurité environnement (HSE), un expert en développement social et un Médecin de travail ;
- Recevoir les correspondances des entrepreneurs, identifier les réclamations éventuelles, les évaluer, y répondre de manière appropriée avec l'accord du Maître d'Ouvrage Délégué et apporter son appui à la résolution des conflits entre le Maître d'Ouvrage Délégué et l'entrepreneur ;
- Veiller à ce que les entreprises respectent les codes de conduite pour l'emploi en matière de la violence basée sur le genre, utilisation des mineurs sur le chantier, importation de main d'œuvre ;
- Vulgariser le Mécanisme de gestion des plaintes ;
- Effectuer régulièrement le travail de rapprochement de l'avancement des travaux comparé au planning prévisionnel et faire, à chaque fois, les propositions de réajustement nécessaires en vue d'éviter tout retard ;
- Proposer des approches efficaces pour éviter les retards dans les travaux, en analysant les taux d'avancement réalisés et le programme prévisionnel des travaux établi par l'entreprise ;
- Surveiller la performance des entreprises ;
- Vérifier la conformité des Entreprises et le respect par cette dernière des dispositions relatives à la santé et la sécurité au travail, la sensibilisation des travailleurs et des communautés riveraines sur le VIH/SIDA, la variole du singe Mpox, la sécurité dans la zone des travaux, les violences sexistes et les violences contre les enfants ;
- Notifier et suivre les corrections des non-conformités relevées ;
- Notifier la suspension ou reprise des travaux ;
- Vérifier les quantités exécutées, la conformité des prestations, les pièces justificatives, puis valider les décomptes de paiement avant leur transmission au Maître d'ouvrage délégué (UGP) ;
- Contrôler la complétude et la conformité des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) remis par les entreprises en vue des réceptions définitives ;
- Assurer les réceptions partielles, la réception provisoire, la réception définitive des travaux et rédiger les rapports des réceptions partielle, provisoire et définitive ;
- L'assistance au Maître d'Ouvrage pour la préparation des opérations de réception définitive y compris la gestion de l'exercice des garanties par l'entreprise et de la levée des réserves.

Le cabinet doit fournir une assistance technique intégrale pour le suivi de toutes les étapes intervenant dans la réalisation de tous les travaux relatifs au DAO « Conception, installation de réseaux de communications électroniques et fourniture d'IRU ». Le prestataire interviendra au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage, et assurera sa représentation auprès des tiers jusqu'à l'achèvement de sa mission, conformément aux dispositions énoncées dans les présents Termes de Référence.

Le Consultant est chargé d'examiner les réclamations de l'entreprise, des intervenants et riverains, au cours des travaux, de les présenter à l'Administration Contractante, et de formuler les propositions et les conseils sur les mesures à prendre. Il contribue à la définition des missions d'expertise et instruit les mémoires de l'entreprise en cours de litiges.

Le Cabinet est tenu d'assurer le suivi des réserves formulées lors des opérations de réception provisoire, jusqu'à leur levée. Il est chargé de l'examen des désordres signalés par les autorités locales et doit établir un rapport circonstancié précisant la nature et les origines de ces désordres, et formulant des propositions quant à leur traitement.

### **A la clôture de chantier**

A la fin des travaux, le Cabinet aura pour mission de superviser et de valider les opérations de clôture du chantier en veillant au respect des normes et réglementations en vigueur. Ses responsabilités incluront :

- Vérifier la conformité et la qualité des ouvrages réalisés en comparaison avec les exigences contractuelles et réglementaires ;
- Superviser les essais finaux et la mise en service des équipements et infrastructures déployés ;
- Procéder à la réception technique et provisoire des travaux avec l'entreprise ;
- Rédiger le PV de réception provisoire en mentionnant les éventuelles imperfections constatées et le délai de levée desdites imperfections ;
- S'assurer de la levée effective de toutes les réserves formulées lors des réceptions provisoires ;
- Vérifier la conformité des documents de fin de chantier, y compris les plans de recollement, les manuels d'exploitation et de maintenance, ainsi que les garanties et assurances requises ;
- Etablir le rapport d'achèvement des travaux ;
- Reconstituer le dossier de chantier contenant l'ensemble des correspondances, les albums photos (situation avant et après travaux), les pièces financières, les documents contractuels (marché et avenants), tous les plans et spécifications techniques, les catalogues et notices techniques (d'exécution, de modifications et de récolement) ;
- Veiller aux levées des éventuelles imperfections constatées avant la réception définitive ;
- Organiser et coordonner la procédure de réception définitive et rédiger le PV de réception définitive ;
- Évaluer les performances des entreprises et proposer des recommandations pour d'éventuelles améliorations dans les futurs projets ;
- Fournir un rapport final détaillé couvrant l'ensemble des activités de supervision, les difficultés rencontrées, les mesures correctives apportées, ainsi que les leçons apprises ;
- Veiller à ce que l'entreprise rétablisse les sites impactés par les travaux à leur état initial, conformément aux engagements environnementaux et sociaux du projet ;
- S'assurer que toutes les plaintes enregistrées sont traitées et clôturées
- Identifier les vices et non-conformités environnementaux et sociaux du projet ;
- Produire un rapport final de mise en œuvre des aspects de sauvegarde environnementale et sociale.

L'ensemble de ces actions permettra d'assurer une clôture rigoureuse et conforme du chantier, garantissant la pérennité et la qualité des infrastructures mises en place.

Les Termes de Référence (TdRs) pour les prestations peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

La durée totale d'exécution de la présente mission est de 32 mois. Elle couvrira l'ensemble de la période de réalisation des travaux au niveau des 5 zones géographiques, tels que définis dans le Dossier d'Appel d'Offres relatif à la « Conception, installation de réseaux de communications électroniques et fourniture d'IRU », ainsi que les phases d'élaboration et de validation des livrables.

3. Le Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale invite les consultants éligibles, à manifester leur intérêt pour exécuter les missions ci-dessus indiquées. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Au moins 15 ans d'expérience dans la supervision technique des travaux de génie civil liés au déploiement d'infrastructures de télécommunications (par exemple, suivi, contrôle et construction de réseaux de fibre optique, DWDM, multiplexage, équipements Datacom et Wi-Fi) ;
- Expérience d'au moins 10 ans dans le développement de documentation sur les aspects télécommunications ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions de suivi, contrôle et supervision de construction de réseaux haut débit en fibre optique et mix technologie au cours des 10 dernières années ;
- Avoir un certificat ISO 9001 (dernière version) ou équivalent constituerait un atout supplémentaire.

**NB : Les missions déclarées doivent être justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution ou PV de validation des livrables.**

5. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur la section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI), de septembre 2023, des Services de Consultants qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement et conjointement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale mentionné plus haut.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et le détail des Termes de Référence (TDRs) à l'adresse ci-après : de lundi à vendredi de 09h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 17h 00 (heures locales)

**Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale,**

Porte 114, Avenue Abdoulaye Fadiga, Lomé-Togo ; Téléphone : (+228) 22 21 25 28,

E-mail : [marches.publics@numerique.gouv.tg](mailto:marches.publics@numerique.gouv.tg) **avec copie à** [marches.publics@pant.gouv.tg](mailto:marches.publics@pant.gouv.tg)

8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, portant clairement la mention suivante : « **MENTD/PANT – Recrutement d'un cabinet en charge du contrôle et de la surveillance des travaux de construction des infrastructures de réseaux en fibres optiques** » doivent être déposées, soit en dossier physique (papier) en un (1) original + trois (3) copies, soit envoyées par voie électronique en utilisant les courriels (emails) à l'adresse précisée au point 7 ci-dessus, au plus tard le **07/10/2025, à 10 heures précises (TU)**.

Lomé, le 08/09/2025

**La Personne Responsable des Marchés Publics**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains text in French, including 'REPUBLIQUE TOGOLAISE' and 'LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS'. The signature is a stylized, cursive script.

Messanvi ETIM